



Monsieur François HOULLIER,
Président Directeur Général de l'INRA
147, Rue de l'Université
75338 Paris Cedex 07

Objet : Tenue de la CCPNT convoquée le 30 juin 2014
Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Président,

Nous tenons, par la présente, à vous faire part d'importantes difficultés rencontrées par la représentation du personnel dans la préparation de la Commission Consultative Paritaire des Non-Titulaires (CCPNT) du 30 juin, convoquée sur une situation individuelle.

- Difficulté pour les représentants/es du personnel de s'approprier le dossier, leur réunion préparatoire étant convoquée en fin de semaine le vendredi 27 juin pour une tenue officielle le lundi suivant, ceci sans concertation préalable pour l'une ou l'autre date. De fait les délégué/es du personnel étant dans des implantations éloignées ont été amenés à se déplacer uniquement le lundi, pour ne pas passer le week-end en transport ou sur Paris.
- Refus de l'administration de convoquer des témoins sollicités par la représentation du personnel (membres du CHSCT concerné) ainsi qu'un témoin pourtant central (le directeur de thèse) curieusement non appelé à témoigner par la direction.
- Les témoins choisis par l'administration ont par contre pu être entendus ; sauf qu'il a fallu attendre plusieurs jours avant d'avoir enfin connaissance - le vendredi - de leur identité, et que de fait l'équilibre n'a pas été respecté.

.../...

D'autres écarts avec la réglementation, que nous pouvons considérer comme involontaires et liés à des difficultés d'organisation, ont été constatés :

- La composition de la CCPNT au 30 juin, affichée à l'entrée de la salle, indiquait que le délégué titulaire SUD était « en attente de désignation », alors même que nous avons confirmé son mandat la semaine précédente.
- Des documents adressés le vendredi par la défense pour éclairer la CCPNT n'ont pas été transmis à l'ensemble de ses membres.
- Une tenue de réunion de 10H à 17H, sans pause permettant réellement de se restaurer. Rappelons que les délégué/es non-titulaires venaient d'implantations éloignées, avec souvent un lever matinal...

Sans vouloir remettre en cause les échanges et les conclusions de réunion, ni le travail du personnel en charge de ce dossier, le premier à supporter les conséquences de cette gestion dégradée, ces constats indiquent que la récente note de service actualisée (2014-24) censée améliorer le fonctionnement de cette CCPNT ne suffit pas. Elle n'a pas été présentée en Comité Technique et nous n'avons pour le moment aucun retour de son passage en réunion CCPNT de février, où la délégation SUD n'avait pas siégé pour alerter (déjà) sur la gestion précaire des non-titulaires. Il est paradoxal de constater que le règlement intérieur annexé ne concerne que la saisine en situation disciplinaire, alors même que dans d'autres situations, les agents convoqués risquent un licenciement.

Dans l'espoir de voir prendre en compte les dispositions permettant de ne plus se retrouver face à de tels dysfonctionnements, sujet à contentieux, nous reviendrons vers vous dans un autre courrier vis-à-vis de la situation individuelle pour laquelle la CCPNT était convoquée ce 30 juin.

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Pour la branche INRA

*Copie au Directeur Général Délégué à l'Appui
Au Directeur des Ressources Humaines*